

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22/2024

Date convocation : 03.04.2024
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Absent excusé : Bernard VIÉ.

Procurations : Marie-France LOISEL à Anne-Laurence FRULLINI - Omar AÏT MOUH à Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Michel COURTESSOLE

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	187 204,86
- Un excédent reporté de :	220 164,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	407 369,21
- Un excédent d'investissement de :	70 503,27
- Un excédent des restes à réaliser de :	40 419,85
Soit un excédent de financement de :	110 923,12

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	407 369,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	407 369,21
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	70 503,27

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.